










Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2023/2146(DEC)	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Décharge 2022: Autorité bancaire européenne (EBA)		
Sujet 8.70.03.12 Decharge 2022		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	 SARVAMAA Petri Rapporteur(e) fictif/fictive  RÓNAI Sándor  MITUA Alin  EICKHOUT Bas  CZARNECKI Ryszard  KUHS Joachim  OMARJEE Younous	14/06/2023
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/03/2024	Vote en commission		

13/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0111/2024	
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0262/2024	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2023/2146(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/12928

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2023)0391	28/06/2023	EC	
Cour des comptes: avis, rapport	N9-0096/2023 JO C 000 27.10.2023, p. 0000	26/10/2023	CofA	
Projet de rapport de la commission	PE753.513	16/01/2024	EP	
Amendements déposés en commission	PE757.216	09/02/2024	EP	
Document de base non législatif complémentaire	06180/2024	12/03/2024	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A9-0111/2024	13/03/2024	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T9-0262/2024	11/04/2024	EP	Résumé

Décharge 2022: Autorité bancaire européenne (EBA)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Autorité bancaire européenne (ABE) pour l'exercice 2022 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Autorité pour l'exercice 2022 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 527 voix pour, 40 contre et 33 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales contenues dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Autorité

Le budget final de l'Autorité pour l'exercice 2022 s'élevait à 50.315.014 EUR. L'Autorité est principalement financée par une contribution de l'Union (18.685.999 EUR) et par des contributions des autorités nationales de surveillance des États membres et des observateurs (31.629.015 EUR).

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2022 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'année en cours de 99,56%, soit une augmentation de 1,05% par rapport à 2021. Le taux d'exécution des crédits de paiement de l'exercice en cours a été de 87%, soit une augmentation de 3% par rapport à 2021.

Autres observations

Le Parlement a également formulé un certain nombre d'observations concernant les performances, la politique du personnel et les marchés publics.

Il a notamment souligné que :

- l'Autorité a exécuté 95% des quelque 250 tâches prévues dans son programme de travail, dont 15% de tâches qui ont dû s'ajouter aux travaux en cours d'année;

- dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, l'Autorité a accordé une attention particulière à l'évaluation des risques pour les banques et le secteur financier et a pris des mesures pour surveiller ce secteur. Elle s'est également concentrée sur les

efforts contribuant à l'application et au respect des sanctions imposées et sur un niveau plus directement pertinent pour les personnes touchées par ce conflit;

- au 31 décembre 2022, le tableau des effectifs était pourvu à 98,14%, avec 159 agents temporaires engagés sur 162 postes d'agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (soit le même nombre de postes autorisés qu'en 2021);

- l'Autorité a rationalisé le processus d'éthique, notamment grâce à l'introduction d'un système de flux de travail électronique comprenant une évaluation plus précise et plus efficace des notifications concernant d'éventuels conflits d'intérêts du personnel qui quittent l'Autorité et des notifications d'activités postérieures à l'emploi;

- les lignes directrices en matière d'alerte, incluant les lignes directrices anti-corruption, ont été intégrées dans les supports pédagogiques des programmes de formation de l'Autorité axés sur l'éthique et l'intégrité;

- depuis l'exercice 2020, la Cour a formulé chaque année de nouvelles observations liées aux marchés publics pour quatre agences, dont l'Autorité;

- l'Autorité devrait garantir le plein respect des règles applicables en matière de passation des marchés publics afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix possible.